
DES NOUVEAUX SERVICES SUR MESURE POUR FACILITER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

16 SEPTEMBRE 2024

lrsy.fr





UNE MOBILITÉ RENFORCÉE POUR TOUS LES PROFILS D'USAGERS

En cette rentrée 2024, l'offre de transport s'étoffe afin de s'adapter aux besoins de tous les profils d'utilisateurs. Une offre sur mesure qui répond aux grands objectifs de mobilité fixés par l'Agglomération, accompagnée par son délégataire de transport urbain Impulsion :

- 100 % du territoire desservi avec un arrêt pérenne créé sur la commune du Tablier et plus de départs et d'arrivées au départ ou vers les communes de l'agglomération (autre que La Roche-sur-Yon) ;
- Des lignes de bus plus directes et plus efficaces (moins de correspondances) ;
- Une desserte améliorée entre les quartiers de La Roche-sur-Yon (sans passage par la place Napoléon) ;
- Plus de lisibilité dans les grilles horaires ;
- Des nouveaux services (soirée, trajets domicile-lieux d'étude pour les étudiants, desserte des zones d'activités et d'emplois).

ASSISES DE LA MOBILITE, ça continue avec le dispositif « OSONS IMPULSION »

Dans la continuité des Assises de la mobilité initiées par la Ville de La Roche-sur-Yon, un panel de 100 Yonnais volontaires vont expérimenter l'offre globale de mobilité du territoire du 16 septembre au 13 octobre.

Le groupe constitué sera invité à rédiger un retour d'expérience à travers un carnet de bord qui sera ensuite analysé par la collectivité.

RENFORCER LA DIMENSION MULTIMODALE DU SECTEUR GARE

Illustration concrète de la multimodalité, le pôle de la gare accueille désormais 8 lignes de bus en desserte directe et 80 % des communes de l'agglomération.

Outre le train, les usagers peuvent aussi bénéficier sur site d'autres services de mobilité avec les vélos et trottinettes en libre-service (VLS et TLS) mais aussi du covoiturage.

Un nouvel arrêt (« Montessori ») a également été créé à proximité de la gare durant l'été 2024. Il devient ainsi un lieu de correspondance pour 9 lignes de bus.

SE STATIONNER SUR LE NOUVEAU PARKING RELAIS

Un nouveau parking relais a été créé sur la zone commerciale des Flâneries afin d'offrir aux automobilistes un nouveau lieu de stationnement en liaison directe avec :

- Le centre-ville via la ligne 1
- Le côté Est de la zone d'activités commerciales (Cinéville, Burger King, etc.) via la ligne 2

Il se compose de 106 places dont 3 PMR et 4 dédiées au covoiturage. 3 emplacements fixes VLS et 5 emplacements TLS viennent compléter le tout. Un box vélos (2 places) sera installé fin septembre sur site.

PROPOSER UNE NOUVELLE OFFRE DE SOIRÉE POUR LES ÉTUDIANTS

Depuis le 2 septembre, une nouvelle ligne assure le retour des étudiants à leur domicile depuis les principaux sites universitaires. 3 lieux de prise en charge sont définis (Courtaisière, gare routière et Angleterre) avec 2 horaires (21h et 22h). Le conducteur construit ensuite son itinéraire sur mesure, en fonction des domiciles des usagers.

Ce nouveau service assure une meilleure connexion entre les quartiers et les sites universitaires et peut permettre de nouvelles opportunités de logements aux étudiants.

L'Agglomération vous invite à découvrir ce nouveau service le mardi 1^{er} octobre à 20h45 au départ de l'arrêt Courtaisière (session de découverte non accessible au grand public).

REJOINDRE PLUS FACILEMENT LES LIEUX DE LOISIRS

Jusqu'alors non desservi, le complexe sportif des Terres Noires bénéficie désormais d'un arrêt spécifique situé sur la ligne 13 (itinéraire passant par la gare et la place Napoléon), avec une fréquence de 8 allers-retours par jour.

Les pratiquants, familles ou promeneurs pourront être déposés sur 3 espaces différents du complexe : tennis de table, minigolf et hippodrome.

L'Agglomération vous invite à découvrir ce nouveau service le vendredi 27 septembre à 8h45 au départ de l'arrêt Gare (session de découverte non accessible au grand public).

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS DANS LEUR DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Afin de mieux desservir les zones d'emploi et inciter toujours plus les salariés à utiliser le réseau de transport urbain, un nouvel arrêt (« Faraday ») a été créé dans la **zone d'activités des Petites Bazinières** qui compte 116 entreprises dont Vendée Habitat, France Travail ou encore City Zèbres. Il est desservi par la ligne 2 du lundi au samedi.

Pour desservir le pôle commercial situé à proximité directe de cette zone, un nouvel arrêt (« Aquitaine ») est en cours de création sur le boulevard du même nom (le Labô, futurs bureaux Oryon et prochainement Sully). Il sera complété par une station VLS (3 emplacements) et TLS (5 emplacements).

Le CHD demeure l'un des plus importants pourvoyeurs d'emplois du territoire et concentre donc en son sein de nombreux usagers potentiels. C'est pourquoi l'offre a été multipliée par 2,5 depuis mi-août : 4 lignes de bus y passent désormais (au lieu de 2 avant) dont 3 en liaison directe avec la gare et 2 en liaison directe avec les quartiers.

3 arrêts (« CHD », « Pont-Rouge », « Val d'Yon ») sont positionnés autour du bâtiment pour une meilleure desserte en fonction de son secteur d'activités. Une station VLS (3 emplacements) et TLS (5 emplacements) y est aussi installée.

VOYAGER EN SOIRÉE ET DE NUIT

Nouveauté attendue par les usagers, une ligne de soirée permet désormais à tous de circuler de 21h à 1h du matin les jeudis, vendredis, samedis (hors jours fériés) à travers un itinéraire précis desservant tous les quartiers.

3 départs sont identifiés : Vendéspace, Cinéville et Napoléon.

Ce service pourra notamment être utilisé à l'occasion de la soirée étudiante de rentrée « Festember » organisée le jeudi 19 septembre en centre-ville de La Roche-sur-Yon.

Pour rappel, d'autres services de nuit sont toujours disponibles :

- Une navette le dimanche soir au départ de la gare.
À la sortie du train, l'itinéraire est réalisé sur mesure par le conducteur en fonction des demandes de passagers. 4 horaires de départs sont identifiés : 19h03, 21h03, 21h53 et 23h11.
- À partir de 20h35 chaque soir, 4 bus placés à chaque arrêt de la place Napoléon permettent de rejoindre l'arrêt de son choix à La Roche-sur-Yon. L'itinéraire est réalisé sur mesure par le conducteur (le plus rapide afin de ne réaliser qu'une seule boucle).

SE DÉPLACER EN DEUX-ROUES TOUTE L'ANNÉE

L'offre de mobilité deux-roues s'articule autour de plusieurs modes de déplacement :

- 100 vélos électrique en libre-service (VLS) (30 stations localisées sur La Roche-sur-Yon au plus près des sites d'activités) ;
- 330 vélos électriques en location longue-durée (location réservée exclusivement aux habitants de La Roche-sur-Yon Agglomération + possibilité de livraison du vélo à domicile) ;
- 150 trottinettes en libre-service (TLS) (75 stations localisées sur La Roche-sur-Yon au plus près des habitants et des sites d'intérêt) ;
- 100 vélos classiques en location moyenne et longue durée (disponibles à la Maison du Vélo).

25 vélos électriques en libre-service ont complété la flotte depuis août 2024 et 3 stations vélos et trottinettes électriques en libre-service ont été nouvellement installées aux Flâneries (parking relais), au rond-point de la Lune et au rond-point Duchesne de Denant.

Quelques chiffres

- 11 985 voyages réalisés en VLS, avec une progression très forte depuis cet été.
- 68 550 voyages réalisés en TLS, entre 1 700 et 2 000 par semaine avec des pics d'utilisation lors des événements comme la Fête de la musique ou le 14 juillet.
- 83 590 trajets réalisés en covoiturage avec BlablaCar Daily, avec une fréquence de 9 000 à 12 000 trajets/mois de janvier à juin et entre 5 000 et 5 500 trajets en juillet et août.

Des aides pour investir dans son propre équipement

Pour développer et encourager la pratique du vélo sur le territoire, l'Agglomération propose également des aides aux Agglo-Yonnais pour acheter des vélos à assistance électrique (VAE), des vélos familiaux ou des vélos cargos/adaptés aux personnes en situation de déficience.

Le dispositif évolue et est désormais ouvert :

- Aux VAE neufs d'un montant inférieur ou égal à 1 800 € TTC.
L'aide forfaitaire est fixée à 100 € pour les Agglo-Yonnais et à 200 € pour les salariés d'une entreprise adhérente du Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE).
- Aux VAE d'occasion (plafond d'éligibilité à 1 200 € TTC, sous réserve d'achat chez l'un des vélocistes partenaires de l'Agglomération).
L'aide forfaitaire est de 50 €, majorée à 100 € pour les salariés des structures membres du PDIE.
- Aux vélos cargo/longtail/adaptés d'occasion (sans plafond d'éligibilité).
La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et de 200 € pour un vélo d'occasion.
- Aux kits d'électrification de vélo.
L'aide forfaitaire est de 50 €, majorée à 100 € pour les salariés des structures membres du PDIE.

Formulaire disponible sur lrsy.fr/velo